

La voix de l'industrie du forage au Québec
Bulletin n° 038 – Vendredi 17 octobre 2014

Diminuer vos coûts en carburant – Règle n° 5

La 5^{ème} règle à respecter pour diminuer vos coûts en carburant est la suivante : Perdez du poids !

Un poids excessif surcharge votre véhicule et sollicite beaucoup plus le moteur du véhicule. Cela a comme conséquence d'exiger une dépense supplémentaire importante en essence.

En effet, il est démontré qu'en enlevant aussi peu que 100 livres superflues ou inutiles dans votre véhicule, vous pouvez améliorer de façon significative le kilométrage parcouru et le rendement obtenu avec le plein d'essence de votre véhicule.

À cet égard, vous devriez vérifier systématiquement et de façon régulière chacun de vos véhicules et prendre la peine de le débarrasser de tout poids ou de toute charge que vous jugerez superflu ou inutile pour pouvoir exécuter les tâches qui lui sont assignées.

Source - NGWA

► Certains membres aimeraient que l'AEFQ donne plus d'informations sur le nouveau Règlement qui entrera en vigueur le 2 mars 2015. Il sera donné suite à cette demande après que l'AEFQ aura rencontré et fait des représentations auprès du ministère de l'Environnement sur le nouveau Règlement.

Gilles Doyon, directeur exécutif

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : gilles.doyon@videotron.ca

© Tous droits réservés